



A: Emmanuel Antoine
Alimentons les Régions
Nature & Progrès
16, Avenue Carnot
30100 Alès

Bonjour ;

Evidemment, comme beaucoup d'autres, nous ne pouvons que nous sentir en accord profond avec votre charte « Nourrissons les Régions ».

Nous reconnaissons la pertinence générale de vos analyses. Nous vous proposons ci-dessous certains éléments de notre programme en rapport direct avec votre demande d'une part, et quelques pistes d'autre part pour répondre à la question « comment ».

Avec vous, nous ne perdons pas de vue que dès que l'on parle d'agriculture, vue autrement que par le prisme du marché, mais en intégrant ses fonctions sociales et environnementales, c'est du projet politique global dont il est question.

Nous sommes bien dans une volonté de transformation écologique de l'économie.

Nous considérons qu'il existe déjà des outils qui préfigurent les buts à atteindre et qui nous situent au-delà de la simple résistance au « tout-marché ». Ces nombreuses expériences individuelles et collectives demandent à être mises en lumière. Elles montrent qu'une phase de reconstruction est en cours, et c'est sur elles que nous appuierons notre démarche.

1- Démocratiser l'accès à la terre agricole.

Pour rompre avec le soutien quasi exclusif aux exploitations productivistes, qui confisque la majorité des terres, et la spéculation foncière.

- Favoriser l'installation de petites et moyennes, tournées vers les besoins réels des territoires. Besoins des consommateurs, mais aussi une **agriculture territorialisée** qui se mette en synergie (régénération des sols, développement et préservation de la biodiversité en s'appuyant sur l'éco-système spontané que l'agriculteur doit utiliser et favoriser).

A la périphérie des villes, la préservation de la biodiversité et du cadre de vie nécessite de soutenir l'agriculture périurbaine par des politiques actives de préservation du foncier agricole : les espaces dédiés à une agriculture de proximité, qui commercialise en direct, seront soutenus. Il s'agit de réinventer des ceintures maraîchères autour des villes, permettant de garder des espaces ouverts échappant à l'étalement urbain.

Par ailleurs, les trames vertes et bleues – politiques cohérentes de préservation de la nature – pilotées localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs et actrices de terrain seront **considérées par l'exécutif régional comme opposables** aux grandes infrastructures.

La région fixera aussi aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) des **objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles**.

Elles chercheront à engager systématiquement les autres collectivités locales et les établissements publics sur la gestion écologique des espaces verts publics, avec un objectif à terme de **0 pesticides**.

- Mettre en place un système de « **couveuses** » pour faciliter et accompagner le démarrage et la pérennité de nouvelles exploitations. Avec le soutien de « Terre de Liens », et en s'appuyant sur sa démarche. Se mettre en adéquation avec les attentes des nouveaux porteurs de projet : modifier les contenus des formations actuelles trop standardisées et déconnectées. Les profils sont différents de celui des agriculteurs traditionnels.
- En lien avec l'emploi et la formation initiale et/ou continue, notamment pour les personnes ne provenant

pas du milieu agricole. Arrivée ou retour à l'emploi, en faisant intervenir fortement les **professionnels agricoles**, notamment pour la transmission des savoirs-faire.

- En lien avec l'économie sociale et solidaire, permettre l'émergence de **projets de vie** (quadrans urbains, projets collectifs..).
- En lien avec la recherche : les moyens techniques de recherche, d'études et d'essais mis au service de l'agriculture biologique restent dérisoires. Les agriculteurs ont besoin d'accompagnement, de solutions et d'encouragement et leur défaut est souvent la raison pour ne pas se convertir. La région augmentera son soutien aux organismes techniques et de développement de l'agriculture biologique, en collaboration avec les professionnels reconnus.

2- Pour une agriculture de proximité

♦♦ son appui à la modernisation des marchés, au développement de la vente directe et des circuits courts, aux points de vente collectifs pour les agriculteurs et à l'organisation du **réseau des AMAP** (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) ;

♦♦ le développement d'un commerce équitable Nord-Nord entre producteurs et consommateurs régionaux, loin de la recherche désastreuse des prix les plus bas aux producteurs :il faut **des prix rémunérateurs pour les producteurs et des prix accessibles à tous** ;

♦♦ une région pionnière dans les agroénergies et les éco-matériaux, mais les agro-carburants seront limités aux usages agricoles, leur bilan n'étant pas satisfaisant en dehors de ce cas ;

♦♦ la relocalisation des filières de production sacrifiées depuis trop longtemps, pour assurer les besoins régionaux : élevages, céréales, oléagineux et protéagineux ;

♦♦ le rapprochement des industries agroalimentaires et de l'agriculture régionale : contrats d'approvisionnement de l'industrie en produits régionaux, traçabilité des produits, respect des dénominations « Provence » des produits alimentaires actuellement dévoyées ;

♦♦ le soutien à l'agriculture littorale et de montagne, en constant déclin, en lien avec l'aménagement concerté des territoires et la préservation des services publics de proximité.

♦♦ notre région est aussi depuis longtemps un lieu de production pour toute l'Europe de fruits et légumes méditerranéens et de vins. Ces productions doivent être défendues et accompagnées, dans le sens de l'autonomie alimentaire de l'Europe, d'une proximité à une échelle plus large, mais à plusieurs conditions: les rendre plus propres en réduisant drastiquement l'usage des produits de traitement ; insérer ces productions dans les productions vivrières à destination plus locale ; diversifier les qualités et les variétés au lieu de les réduire, pour redonner de la qualité et du goût à ce qui en a tant perdu ; privilégier les produits de saison et de plein champ à l'encontre des productions sous serre chauffée, à contre-saison et de qualité souvent médiocre .

3- 30 % des terres agricoles en bio en 2020

♦♦ La Région soutiendra l'installation de nouvelles exploitations en bio, la reconversion des exploitations existantes et **augmentera ses aides** aux organismes techniques et de développement de l'agriculture biologique. Cette politique s'accompagnera d'un **objectif ambitieux de réduction de l'usage des pesticides**.

♦♦ Avec l'installation de nouveaux agriculteurs bio, **la Région étendra à tous les lycées les produits issus de l'agriculture biologique**.

♦♦ Une veille sera mise en place pour **prévenir les expérimentations et les cultures d'OGM en plein champs** et l'importation et l'usage de semences OGM. La mise en place d'antennes d'information Inf'OGM sera encouragée.

Le bio, un défi transversal

Le développement de l'agriculture biologique présente une série de défis à relever, révélateurs de l'ampleur du chantier de reconversion écologique de l'économie agricole :

défi pour la gouvernance foncière ♦♦ : la Région doit compter sur ses outils d'intervention foncière et sa

capacité d'animer les structures locales pour dégager les hectares nécessaires au développement du bio.

défi économique et commercial ♦♦ : la demande du consommateur explose et la production ne suit pas, ce qui conduit au développement des importations de pays lointains (fortes émissions de CO2), au détriment de l'emploi et de l'économie régionale. La production devra se structurer. L'agriculture bio est créatrice d'emplois : 1,5 fois plus de travail à l'hectare qu'en conventionnel.

défi sur son coût ♦♦ : le bio ne doit plus être réservé aux ménages les plus aisés. Les surfaces agricoles en bio doivent augmenter, les circuits de commercialisation s'améliorer... afin de réaliser des économies d'échelle et de faire baisser les marges pratiquées par les distributeurs.

défi pour la gouvernance alimentaire ♦♦ : il s'agit de poursuivre l'insertion du bio dans la restauration scolaire en sachant gérer l'ensemble des freins au changement : *a priori* sur les coûts, formation des personnels...

défi d'approvisionnement ♦♦ : afficher du bio au menu des lycées et importer les produits de l'autre bout de la planète nuit gravement à la crédibilité de la filière bio.

défi qualitatif et patrimonial : ♦♦ l'agriculture biologique peut garantir la préservation des nappes phréatiques et des cours d'eau. Les systèmes agricoles en bio, par l'absence de pesticides et l'allongement des rotations des cultures, offrent une biodiversité nettement supérieure.

défi scientifique ♦♦ : les instituts de recherche doivent participer aux expérimentations nécessaires pour éclairer les professionnels et les citoyens sur les effets sur l'homme et son milieu de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique.

4- Un Conseil de politique agricole régionale

Un Conseil de politique agricole régionale sera institué. Il associera divers secteurs : profession agricole, enseignement agricole, chasseurs, associations, professionnels de la santé, partenaires sociaux travaillant avec le public en insertion... Ce Conseil aura vocation à formuler des avis et recommandations sur l'ensemble de la politique agricole intéressant la région.

Le modèle pourrait être le Conseil de Développement Régional qui s'est mis en place en même temps que le Parc Naturel Régional des Monts d'Azur.

En référence à la notion de « Pays », il pourra aider à la réflexion sur la réorganisation des territoires par projets.

Par son rôle dans l'impulsion de nouvelles perspectives économiques, la région doit devenir l'interlocuteur incontournable des chefs d'entreprises locaux. Pour cela nous proposerons que les régions se dotent de **banques régionales d'investissement** en lien direct avec la Banque européenne d'investissement, pour peser positivement sur les investissements nécessaires à cette reconversion.

5- Priorité aux pêcheurs artisans et à la petite pêche

♦♦ **La Région orientera ses aides vers la modernisation de la flotte, des techniques et des matériels spécifiques à la pêche artisanale, en introduisant des critères écologiques.** Des critères seront aussi proposés pour l'aquaculture marine, la conchyliculture et l'algoculture (réduction des pollutions du milieu, préférence à l'élevage des espèces herbivores...).

♦♦ Des outils seront mis en place pour faciliter la transmission d'entreprises et l'installation des jeunes dans de bonnes conditions techniques et environnementales.

♦♦ La Région contribuera à la promotion de la filière régionale : valorisation des circuits courts de commercialisation, accompagnement des efforts de traçabilité et d'éco-labellisation du poisson, sensibilisation du public à la consommation halieutique responsable, délimitation de zones protégées réservées à la petite pêche professionnelle.

♦♦ Elle soutiendra le maintien des ports de pêche et agira pour empêcher leur reconversion en ports de loisirs lorsqu'il n'y a pas cessation d'activité de pêche

6 - Gestion durable de la forêt

♦♦ La Région favorisera la production de bois d'oeuvre et de bois énergie, en développant des filières artisanales, comme l'installation de petites unités de bois-plaquettes et de granulés et en privilégiant des modes de gestion qui associent les différents enjeux de la forêt. Les entreprises seront soumises aux mêmes critères d'éco-conditionnalité, en privilégiant les formes compatibles avec l'économie sociale et solidaire.

♦♦ Elle proposera des contrats de gestion des massifs forestiers sous conditions d'une gestion écologique de la forêt, de l'engagement de moyens pertinents (personnel, équipements, formation, financements...) et d'une évaluation des résultats.

Nous vous remercions de vos initiatives, et nous souhaitons que les résultats électoraux nous mettrons en situation de collaborer activement.